

CANNABIS ET CONTRAVENTION, N'OUBLIONS PAS LA SANTE

Le ministre de l'intérieur a annoncé sa volonté de présenter sous trois mois une réponse par la contravention aux faits d'usage de cannabis. Présentée comme une volonté de simplifier le travail des forces de police, cette annonce ne dit rien d'un accompagnement des consommateurs les plus en difficultés et les plus vulnérables, ni du risque qu'elle comporte d'accentuer la pression judiciaire sur les personnes dont l'usage ne nuit pas fondamentalement à l'ordre public.

L'échec de la prohibition dans une époque de libéralisation des échanges a été documenté : l'augmentation des usages, la diversification des substances et des personnes qui consomment, l'emballement d'une politique pénale inégalitaire ciblant des populations, un coût budgétaire disproportionné.

Cet échec a aussi impacté les pratiques professionnelles, les enfermant dans le piège du seul prisme délit ou maladie. La prévention a été réduite à agiter la peur, celle de la sanction ou celle des conséquences sanitaires et sociales, oubliant l'éducation et la réduction des risques. Le soin s'est appauvri dans une visée d'abstinence, au nom de l'interdit d'usage. Enfin, la prohibition a enfermée l'opinion publique dans la fausse évidence que la non pénalisation de l'usage est le signe d'une faiblesse de l'État qui abandonnerait son rôle protecteur. Or cet affaiblissement découle plutôt de son manque de soutien aux politiques d'aide aux usagers et aux familles.

Il ne s'agit donc pas de toiletter voir de simplifier les pratiques policières, mais de réformer une politique des addictions en recentrant ses moyens sur ce qui marche :

- un soutien aux familles en déployant enfin les différents programmes centrés sur le développement des compétences psychosociales,
- une diversification de l'accompagnement des personnes qui consomment en renforçant l'approche par l'Intervention Précoce qui a commencé à remporter de vrais succès dans les Consultations Jeunes Consommateurs,
- un accès au cannabis thérapeutique et une politique de réduction des risques validée dans le cadre d'une régulation globale de l'usage de cannabis.

Conscient des dangers d'un usage non régulé du cannabis, l'INSERM vient d'en documenter l'impact sur la scolarité dans une récente publication, autant que les méfaits d'une prohibition qui a lourdement échoué, **nous regrettons que l'axe police/justice soit le seul angle d'attaque annoncé. Là où d'autres pays ont compris et mis en œuvre des politiques qui prennent à bras le corps les dimensions sociales et éducatives de l'usage de cannabis, notamment chez les plus jeunes et les plus vulnérables, ce serait une erreur de ne pas assumer la nécessaire transformation de nos réponses. Nous attendons que l'ensemble des acteurs, associations d'usagers, d'auto-supports, associations familiales et professionnels de la réduction des risques et des soins, personnels de justice et de maintien de l'ordre, soient associé à une nécessaire réforme de la loi et aux évolutions des pratiques qui doivent l'accompagner.**

Nous y sommes prêts !

CONTACT PRESSE

Fédération Addiction
Caroline Prat – Chargée de mission
c.prat@federationaddiction.fr
06 17.40.72.50